

Informations au sujet des rémunérations de la part de tiers dans le système TWINT

Le présent document décrit les rémunérations que BancaStato, en sa qualité d'émetteur de l'app *BancaStato TWINT*, perçoit directement ou indirectement de la part de certains tiers lorsque vous effectuez un paiement au moyen de l'app *BancaStato TWINT* ou que vous utilisez une fonction partenaire.

Paiement via TWINT

Lorsque vous utilisez *BancaStato TWINT* pour effectuer un paiement en faveur d'un commerçant, ce dernier verse habituellement à son acquéreur une petite taxe pour chaque paiement. L'acquéreur est un prestataire de services spécialisé qui connecte le commerçant au système TWINT et qui lui permet ainsi de recevoir des paiements TWINT. L'acquéreur verse une partie de la taxe ainsi perçue (appelé Bilateral Fee) à BancaStato. Le montant exact du Bilateral Fee versé fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'acquéreur et BancaStato, et il dépend habituellement de plusieurs facteurs, dont:

- Le siège du commerçant (en Suisse ou à l'étranger);
- Le chiffre d'affaires du commerçant;
- Le type de transaction (à distance ou en présentiel).

Le Bilateral Fee représente habituellement entre 0% et 2% du montant du paiement effectué.

Si vous avez besoin de l'app *BancaStato TWINT* pour envoyer de l'argent à vos amis, BancaStato ne recevra pas de rémunération séparée de la part de tiers pour cette opération.

Fonctions partenaires

Dans l'app *BancaStato TWINT*, vous avez accès à différentes fonctions partenaires. Si vous utilisez l'un de ces services, BancaStato reçoit le cas échéant une rémunération en tant qu'émettrice de l'app *BancaStato TWINT*. Le versement ou non d'une telle rémunération ainsi que son montant dépendent de la fonction partenaire concrète.

BancaStato, en sa qualité d'émetteur de l'app *BancaStato TWINT*, reçoit entre 0% et 5% du montant de la transaction.